Aurélie Hemblenne
http://aureliehemblenne.be
0473/55.69.93

Les principales règles de sécurité à pied et à cheval

Le cheval est une proie, un animal peureux pour lequel la fuite fait partie intégrante de son instinct de survie. Le cheval peut avoir des réactions imprévisibles voire démesurées lorsqu'il prend peur. Que ce soit à pied ou à cheval, il est donc très important de respecter les principales règles de sécurité afin de ne pas vous mettre en danger.

* Les règles de sécurité à pied

• Le cheval étant un animal très craintif, il est important de ne jamais le surprendre. Avant de l'aborder, prévenez-le avec la voix.
• Ne jamais aborder un cheval par derrière, toujours l'aborder de face ou sur le côté au niveau des épaules. Ne pas hésiter à l'appeler si nécessaire afin qu'il se tourne (notamment dans le cas des chevaux au box).
• Si vous devez préparer votre cheval dans son box, pensez à mettre le licol ou le filet avant de mettre la selle. Tournez également votre monture de manière à ne jamais être coincé et à toujours pouvoir sortir rapidement du box en cas de problème.
• Ne jamais s'assoir à côté d'un cheval : vous pouvez éventuellement vous accroupir si besoin, cela vous permettra de vous relever rapidement en cas de problème.
• Si vous voulez donner une carotte ou un bonbon à votre cheval, pensez à bien présenter votre main à plat : cela vous évitera une douloureuse morsure (involontaire ou non).
• Lorsque vous tenez votre cheval en main en compagnie d'autres cavaliers, assurez-vous de garder une distance de sécurité avec le cheval qui vous précède : en règle générale, on dit qu'il faut laisser la longueur d'un cheval imaginaire entre deux chevaux.



Lorsque vous donnez une friandise à votre cheval, présentez votre main bien à plat afin d'éviter tout risque de morsure.

* Les règles de sécurité à cheval

• Avant de rentrer dans une piste, assurez-vous d'avoir l'autorisation des personnes s'y trouvant déjà afin de ne pas les surprendre.
• Attendez l'accord de votre moniteur avant de vous mettre en selle : il saura s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour ne prendre aucun risque. Il est par exemple conseillé d'attendre que tous les cavaliers soient à cheval et que la porte de la piste soit bien fermée.
• Une fois en selle, sachez que la priorité est à main gauche et à l'allure supérieure. Faites toutefois preuve de politesse en laissant la priorité aux cavaliers qui travaillent si par exemple vous êtes au pas rênes longues.
• Comme à pied, veillez à toujours respecter des distances de sécurité avec les autres cavaliers, par exemple la taille d'un cheval imaginaire.

Aurélie Hemblenne
http://aureliehemblenne.be
0473/55.69.93

• En balade, respectez l'allure imposée par le chef de file : si vous ralentissez exprès votre cheval pour pouvoir ensuite rattraper les cavaliers précédents plus rapidement, vous risqueriez de les effrayer et de lancer malgré vous une panique générale.
• Dans tous les cas, écoutez et respectez toujours les directives de votre moniteur.

* Dans l'enceinte des écuries

• Ne pas chahuter (cris, courses, bruits divers, etc.) dans un lieu accueillant des chevaux. Un coup de pied est en effet vite arrivé !
• Évitez de fumer, en particulier à proximité des bottes de foin et de paille au risque d'y mettre le feu involontairement.



Mieux vaut s'accroupir que s'assoir lorsque l'on est à proximité d'un cheval.

* Une tenue appropriée

Outre les règles concernant le comportement à adopter lorsqu'il se trouve en présence de chevaux, le cavalier doit également respecter quelques règles concernant sa tenue :
• Le port de la bombe est très fortement conseillé et même obligatoire dans la grande majorité des structures équestres ainsi qu'en compétition. Et ce, quelle que soit la durée de la séance, le niveau du cavalier ou le caractère du cheval. Il doit s'agir d'une bombe 3 points, bien adaptée à la tête du cavalier (si quand vous bougez la tête votre bombe bouge aussi, changez de bombe !)
• Il est en outre important de monter avec des bottes (ou bien des mini-chaps avec des boots) avec un petit talon, de manière à éviter que le pied ne se coince dans l'étrier en cas de chute.
• Le protège-dos est obligatoire en cross. Certaines structures équestres le rendent également obligatoires pour le travail des jeunes chevaux ou encore en saut d'obstacles.



Le port du casque est bien souvent obligatoire, et ce quelle que soit la discipline pratiquée et le niveau du cavalier.